



Résidence fiscal et principale

Par **slow54**, le **30/07/2010** à **19:05**

Bonjour,onjour

en février j'aie emménagé en France et je viens du Luxembourg , j'habite 5 min de la frontière et je me pose les questions suivantes .

Au mois de février j'ai informé les impôt Fr de mon arrivée, car je pensai devoir déclarer immédiatement mes comptes lux que je tiens de puis 20 ans ayant été résidant Lux et y travaillant toujours encore. les impôts m'ont répondu vous devrez déclarer les comptes sur votre imposition de 2010, cette année pas la peine car pas de déclaration d'impôt pour 2009 . logique non ?

Mais je ne me suis pas encore inscrit en mairie car 2 fois était là bas, petit village et personne ne pouvait m'aider....., incroyable vous me direz mais bon....la dame en question est uniquement présente le mardi et jeudi matin .

Suis-je obligé de m'inscrire ?

Les impôts peuvent-ils me faire des problèmes sachant que je suis transparent à 100% , pour la non inscription en mairie, à moins que ce qu'ils les intéressent est uniquement la déclaration ?

Y a t il un autre risque en étant pas inscrit en mairie ?

Pour ce qui est de la caisse de maladie nous sommes couvert par le Luxembourg

merci pour vos conseils